

JUSTICE

Génocide des Tutsi : un prêtre franco-rwandais incarcéré en France

16 avril 2021 | Par *Jeune Afrique* avec AFP



Exposition au Mémorial du génocide de Kigali © Ben Curtis/AP/SIPA

Un prêtre rwandais, installé depuis plus de 20 ans en France et naturalisé, est incarcéré depuis mercredi, rattrapé par des accusations sur son rôle lors du massacres de Tutsi réfugiés dans son église en avril 1994, au début du génocide.

Marcel Hitayezu, né en 1956, a été mis en examen (inculpé) mercredi, accusé d'avoir « privé de vivres et d'eau des Tutsi s'étant réfugiés dans son église » et d'avoir « fourni des vivres aux miliciens ayant attaqué les Tutsi réfugiés » dans sa paroisse de Mubuga, dans le Sud du Rwanda, a-t-on appris vendredi auprès du Parquet national antiterroriste (Pnat), également chargé du suivi des dossiers de crimes contre l'humanité.

« Marcel H. a contesté ces faits lors de son interrogatoire devant le juge d'instruction », a précisé le Pnat dans un communiqué.

Selon une source proche de l'enquête, le prêtre a été interpellé mercredi par les enquêteurs de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH), à son domicile d'un village du Sud-Ouest de la France, dont il était, selon le diocèse, vicaire de la paroisse.

Génocide et complicité de crimes contre l'humanité

Cette arrestation a été ordonnée par un magistrat du pôle « Crimes contre l'humanité » du tribunal de Paris, chargé depuis le 26 juillet 2019 d'une enquête visant le prêtre, ouverte trois ans après le refus définitif de la justice française, en octobre 2016, d'extrader Marcel Hitayezu vers le Rwanda.

À l'issue de son interrogatoire, le prêtre été mis en examen, notamment pour « génocide » et « complicité de crimes contre l'humanité », puis placé en détention provisoire.

Selon le quotidien catholique français *La Croix*, le prêtre, après trois ans passés dans des camps de réfugiés dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), était « arrivé entre 1998 et 1999 » dans le diocèse de La Rochelle (Sud-Ouest), avant de se voir accorder le statut de réfugié en « janvier 2011 ».

« Cachée dans les cadavres »

Cette mise en examen « est une excellente nouvelle », a réagi Alain Gauthier, cofondateur du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), partie civile dans le dossier. « L'Église doit s'interroger sur la façon de donner des responsabilités à des gens soupçonnés d'avoir participé au génocide », a-t-il estimé.

Un autre prêtre catholique réfugié en France, Wenceslas Munyeshyaka, lui aussi accusé d'avoir joué un rôle dans les massacres de 1994, a bénéficié d'un non-lieu en 2015.

En décembre, une journaliste de l'AFP, qui accompagnait Alain Gauthier dans ses enquêtes au Rwanda, a recueilli les témoignages de deux rescapées de Mubuga.

Ces deux femmes, qui ont souhaité garder l'anonymat, ont affirmé que le prêtre avait l'habitude d'entonner devant les réfugiés terrorisés des « chants habituellement chantés pendant les veillées des morts », alors que rôdaient les « Interahamwe », milices extrémistes hutu et bras armés du génocide. « On était comme des morts-vivants », a lâché l'une d'elles.

L'une de ces rescapées, âgée de 10 ans en 1994, a raconté, secouée de pleurs, être restée dans l'église « deux semaines cachée dans les cadavres de sa famille » tant elle était effrayée après l'attaque des miliciens, jusqu'à ce qu'un bulldozer venu ramasser les corps la fasse émerger de cet abîme.

« C'EST MARCEL QUI A LIVRÉ LES TUTSI QUI ÉTAIENT DANS L'ÉGLISE »

Joint par téléphone vendredi au Rwanda, Bernard Kayumba, 52 ans, qui a passé trois jours dans l'église de Mubuga avant de pouvoir s'enfuir, a réagi avec émotion. « Vraiment ? », a-t-il lancé, ajoutant : « je suis très content, c'est une nouvelle très bien reçue ».

Bernard Kayumba était en 1994 étudiant au grand séminaire et connaissait l'abbé Hitayezu depuis sa paroisse natale. « J'ai été extrêmement déçu ; il a montré le comportement d'un criminel », a estimé Bernard Kayumba.

« Il faisait des réunions avec les autorités génocidaires locales, avec le bourgmestre, avec les gendarmes, sous nos yeux ; c'est Marcel qui a livré les Tutsi qui étaient dans l'église », a-t-il assuré, « il faut que Marcel puisse répondre de ses actes ».

Entre avril et juillet 1994, le génocide contre les Tutsi a fait entre 800 000 (selon l'ONU) et 1 million de victimes (selon Kigali).

Le sort judiciaire des suspects réfugiés en France est un des points de tension entre Paris et Kigali, relation empoisonnée par la question du rôle des autorités françaises en 1994. Le ton est désormais à l'apaisement depuis le rapport de l'historien français Vincent Duclert, qui a conclu en mars à des « responsabilités lourdes et accablantes » de Paris lors des massacres.

Sept accusés ont été renvoyés aux assises en France pour des crimes liés à ce génocide, mais seuls trois ont été déjà jugés et condamnés. Une trentaine d'enquêtes se poursuivent.